

Une difficile et longue conquête français

À partir de 1365, la convoitise française pour une Alsace « riche, opulente et dans le chemin de l'humanisme » éclate au grand jour. Le désir d'y installer une principauté est très fort. De nombreuses incursions françaises militaires et mercenaires sont à noter jusqu'en 1648. En 1444, Louis XI organisa en Haute-Alsace des pillages et laissa derrière lui la misère et la destruction. Ce roi demanda de plus à la ville de Strasbourg si elle voulait devenir française. La réponse alsacienne d'un peuple qui encourageait des villes libres selon l'esprit germanique fut directe : « *Niemals...* » (jamais). En 1552, lorsqu'il voulut s'emparer de la ville libre de Strasbourg, Henri II dit à ce propos : « Venez avec moi, je ferai boire vos chevaux dans l'eau du Rhin en signe de triomphe. » Bernard Vogler écrit : « En 1580, fort de l'expérience des invasions françaises, un traité conclu entre plusieurs seigneurs et villes de Haute-Alsace proscrit aux veuves et filles de bourgeois d'épouser des Welches compte tenu des risques d'invasion des Français. »

Les difficultés des Français à conquérir l'Alsace font dire au général de Breisach : « Je ne puis m'empêcher de dire que l'autorité du roi va se perdant absolument en Alsace. Les dix villes, bien loin d'être soumises au roi, sont presque ennemies. Il m'a paru de leur part une grande affection pour l'indépendance et un grand désir de demeurer membres de l'Empire. La noblesse de la Haute-Alsace va presque le même chemin. Haguenau a fermé insolemment la porte au nez de M. Mazarin et la petite ville de Münster l'a chassé honteusement il y a quelque temps. Je crois que le roi devrait prendre le temps qu'il jugerait à propos de Colmar et Haguenau à la raison. »

Durant les guerres de la Fronde en France, le cardinal Mazarin voulut se réfugier en Alsace mais il dit en ces termes : « Aucune ville d'Alsace ne pouvait me recevoir, soit parce qu'elles sont protestantes, soit parce qu'elles sont autrichiennes de cœur, soit parce qu'elles ont trop souffert des troupes françaises. » Dans un memorandum de 1790, les princes vaincus écrivent : « Les Princes ne se sont soumis à la souveraineté de la France que pour se soustraire aux violences continuelles qu'ils n'avaient cessé

d'essuyer de la part de cette puissance et contre laquelle le corps germanique n'avait pu les défendre avec succès et dont les territoires n'ont pour la plupart été enclavés dans cette province que par l'extension usurpatoire que la France a su donner à ses limites originaires. »

- 1648 : achèvement des incursions françaises. À la suite du traité de Westphalie, l'Autriche cède au royaume de France une partie de l'Alsace, principalement le sud de la région. La République de Mulhouse conserve son statut de ville indépendante. La noblesse française éprouvera au début des difficultés à asseoir son autorité sur le territoire alsacien.
- 1681 : la ville libre impériale de Strasbourg est assiégée par les troupes du roi de France, Louis XIV, et doit se rendre. La ville de Strasbourg ne doit être occupée par les Français que jusqu'en 1704. Strasbourg n'est annexée par la France qu'en 1697 par le traité de Ryswick. L'Alsace, à l'exclusion de la Stadtrepublik Mülhausen Mulhouse et de l'Alsace Bossue, sera alors à partir de 1697 gouvernée par un intendant siégeant à Strasbourg et par le conseil souverain à Colmar. La région conservera largement son autonomie.